



**ARRONDISSEMENT DE BAYEUX  
CANTON DE BAYEUX  
COMMUNE DE SAINT MARTIN DES ENTREES**

**SEANCE DU 10 FEVRIER 2020**

*Date de convocation : 3 Février 2020*

*Nombre de conseillers en exercice : 14    Présents : 12    votants : 13*

**COMPTE RENDU DE SEANCE**

L'an deux mille vingt, le dix février, à 19h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Martin des Entrées, sous la présidence de Monsieur Daniel SIMEON, Maire.

**Présents** : Monsieur Daniel SIMEON, Maire

Monsieur LEMAITRE Henry, Monsieur LEOSTIC Jean-François, Monsieur LANGE Alain, Adjoint au Maire  
Monsieur MAZELIN Jean-Noël, Madame DELARUE Annick, Monsieur LEOSTIC Stéphane, Monsieur LEMARCHAND Martial, Monsieur François BAUDOIN, Madame LHONNEUR Séverine, Monsieur CAPON, Vincent  
Monsieur LELOUTRE Bruno

**Absents excusés**:

Monsieur Damien JOUVIN (pouvoir à Monsieur LEMAITRE Henry)

**Absents**:

Madame LELOUTRE Amandine,

Secrétaire de séance : Mr LEMARCHAND Martial

Approbation compte-rendu séance précédente

**DCM 2020 / 01**

**SDEC ENERGIE**

**EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX « ST GERMAIN – CD 613 » - ETUDE DEFINITIVE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à **55 745.75 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 % et 50 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à **23 611.16 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Confirme que le projet (annexé) est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- décide du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux (inscription en sections de fonctionnement)
- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 1 393.64 €,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

**DCM 2020 / 02**  
**SDEC ENERGIE**  
**EXTENSION ECLAIRAGE COLONNE LUMINEUSE - RUE DE RECOUVRY**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour une extension de l'éclairage public par une colonne lumineuse rue de Recouvry. Mr le Maire informe le conseil municipal que la pose d'une potence en pignon a été refusée par le propriétaire.

La contribution de la commune pour cet extension s'élève à la somme de 1 369.54 € correspondant au montant du devis de 2 528.39 € TTC (devis 20EPI0110) , déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC Energie.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Confirme que le projet (annexé) est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- décide du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux (inscription en sections de fonctionnement)
- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

**DCM 2020 / 03**  
**JEU « PETITE ENFANCE »**  
**LES PONTELETS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est prévu l'installation d'un jeu « petite enfance » type « Araignée » au lotissement « Les Pontelets ».

Deux devis ont été demandés.

Mr LEMAITRE Henry présente l'ensemble des deux devis :

Entreprise SEDI → 9 052.00 € HT

Entreprise MEFRAN → 19 100.00 € HT

Un débat s'en suit.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et une abstention (Madame **LHONNEUR** Séverine):

- VALIDE le projet d'installation d'un jeu « petite enfance » au lotissement « Les Pontelets »
- RETIENT l'entreprise SEDI pour son devis 89273 du 01/07/2019 pour un montant de 9052.00 € HT
- CHARGE Monsieur le Maire de son exécution

**DCM 2020 / 04**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Après lecture des réalisations du budget de l'exercice 2019 en dépenses et en recettes,

Le conseil municipal n'ayant plus de question, Mr le Maire se retire de la séance.

Le conseil municipal est invité par Mr LEMARCHAND Martial à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et en l'absence de Monsieur Daniel SIMEON, Maire, responsable de l'exécution du budget 2019, **ADOPTE**, à l'unanimité (12 votants), le compte administratif pour l'année 2019 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		SECTION INVESTISSEMENT :	
Recettes 2019 :	1 063 970.64 €	Recettes 2019 :	1 079 309.80 €
Dépenses 2019 :	965 389.92 €	Dépenses 2019 :	157 110.82 €
<b>Résultat 2019 :</b>	<b>98 580.72 €</b>	<b>Résultat 2019 :</b>	<b>922 198.98 €</b>
Report clôture 2018:	392 325.31 €	Report clôture 2018 :	- 458 590.17 €
<b>Résultat de clôture 2019 :</b>	<b>490 906.03 €</b>	<b>Résultat de clôture 2019 :</b>	<b>463 608.81 €</b>

**DCM 2020 / 05  
COMPTE DE GESTION 2019**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles D2343-3 ; D2343-4 et suivants.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des recettes et dépenses relative à l'exercice 2019 a été réalisé par le receveur de Bayeux et, que les comptes de gestion établis par ce dernier pour le budget de la commune est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, les comptes de gestion du receveur de Bayeux dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif pour exercice 2019.

**DCM 2020 / 06  
TAUX D'IMPOSITION 2020**

Comme chaque année, il convient de voter le taux des 3 taxes locales (la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti) pour la part relevant de la compétence de la commune.

Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de reconduire à l'identique les taux de l'année 2019 pour les taux de l'année 2020 :

Taxes	Taux d'imposition 2019	Taux d'imposition 2020
<b>D'habitation</b>	<b>9.49</b>	<b>9.49</b>
<b>Foncière (bâti)</b>	<b>15.60</b>	<b>15.60</b>
<b>Foncière (non bâti)</b>	<b>25.15</b>	<b>25.15</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les taux d'imposition pour l'année 2020 comme énoncés ci-dessus.
- **CHARGE** Mr le Maire de l'exécution de cette décision

Mr le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2020, préparé par la commission des finances.

L'exposé étant terminé et le conseil n'ayant plus de question, Mr le Maire invite l'assemblée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE**, le Budget Primitif 2020 se présentant comme suit :

En section de fonctionnement		566 947.00 € en dépenses
	Et	1 121 692.03 € en recettes
En section d'investissement		528 168.81 € en dépenses
		528 168.81 € en recettes

- **CHARGE** le maire de son exécution.

Fin de séance